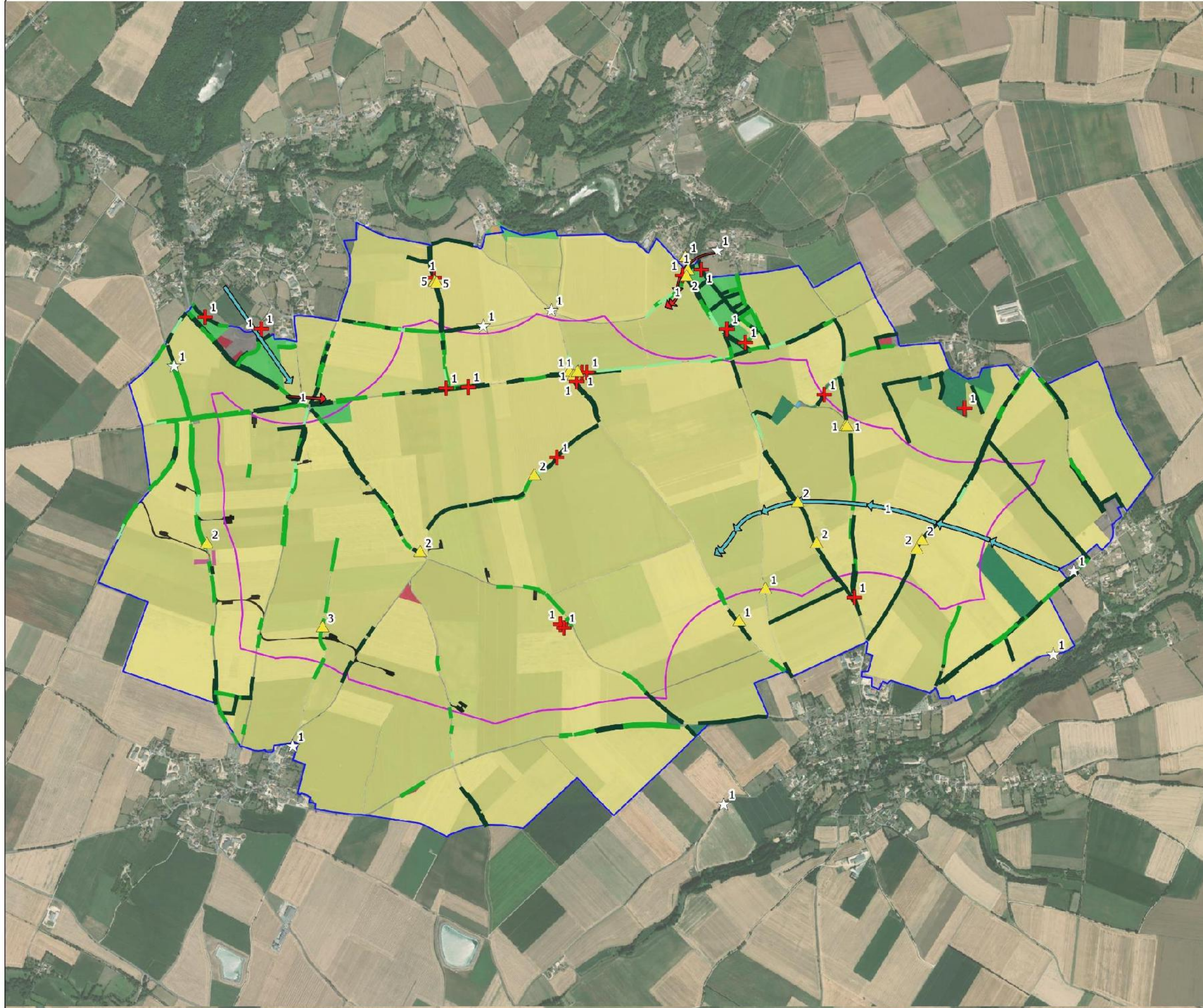


Observation de l'avifaune patrimoniale - Cortège des milieux arborés (3)



Aire d'étude immédiate - AEI
Zone d'implantation potentielle - ZIP

Avifaune patrimoniale

- ▲ Verdier d'Europe
- ✚ Tourterelle des bois
- ➔ Tourterelle des bois
- ☆ Chevêche d'Athéna
- ➔ Chevêche d'Athéna

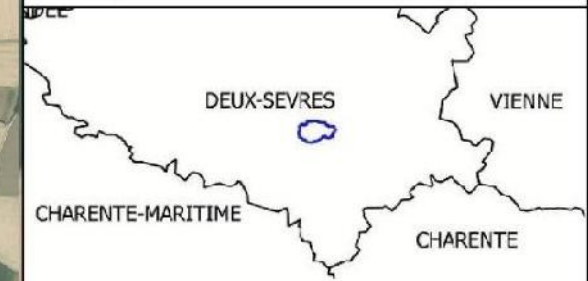
Typologie simplifiée des habitats

- Aménagements de parcs éoliens
- Boisements
- Cultures
- Jardins
- Plans d'eau
- Plantations, vergers
- Prairies
- Habitations
- Vignes

Typologie des haies

- Haies multi-strates
- Haies arbustives
- Haies relictuelles arborées
- Haies rectangulaires basses
- Haies relictuelles
- Haies rectangulaires basses avec arbres

0 500 1000 m

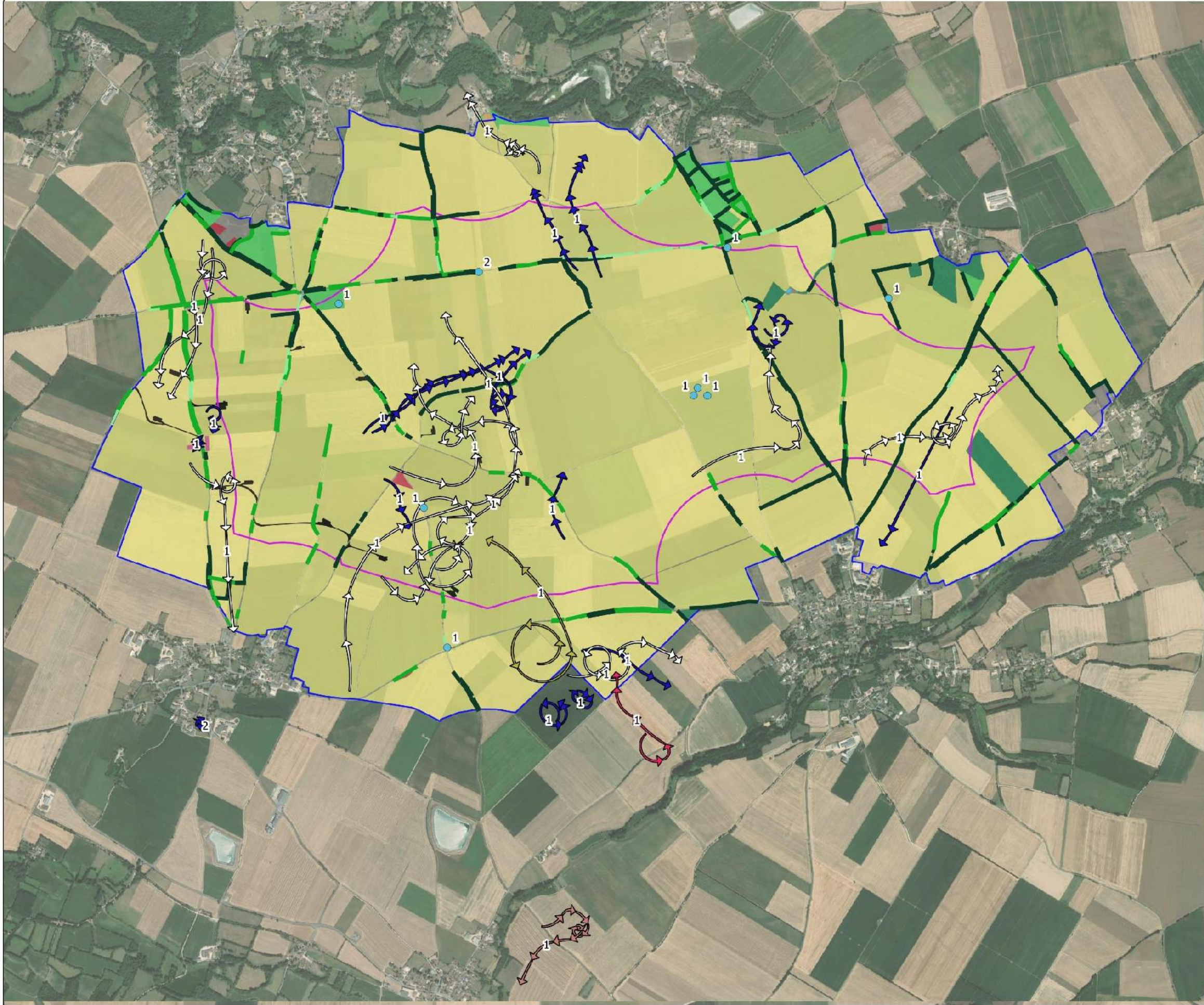


**Projet éolien des Genêts (79)
 Cortège des milieux arborés (3)**

N° CARTE - CCM_MIL_AR3_3
FORMAT - A3 FCHFI IF - 1/21 000
COORDS - L93 DATE - 10/09/2020
© WORLD ORIHU, NCA Environnement



Observation des rapaces diurnes patrimoniaux



Aire d'étude immédiate - AEI

 Zone d'implantation potentielle - ZIP

Rapaces diurnes patrimoniaux

- Faucon crécerelle
- ➔ Faucon crécerelle
- ➔ Bondrée apivore
- ➔ Circaète Jean-le-Blanc
- ➔ Milan noir
- ➔ Faucon hobereau

Typologie simplifiée des habitats

- Aménagements de parcs éoliens
- Boissements
- Cultures
- Jardins
- Plans d'eau
- Plantations, vergers
- Prairies
- Habitations
- Vignes

Typologie des haies

- Haies multi-strates
- Haies arbustives
- Haies relictuelles arborées
- Haies rectangulaires basses
- Haies relictuelles
- Haies rectangulaires basses avec arbres

0 500 1000 m

VII. 4. d. iv. Cortège des milieux ouverts

céréaliculture et peuplées de micro-mammifères comme le Campagnol des champs, proie favorite de ces rapaces diurnes.


Définition : Ce cortège regroupe des espèces adeptes de milieux faiblement végétalisés, dominés par un couvert ras ou sporadique. Le nid, rudimentaire (Oedicnème criard, Vanneau huppé, busards...) ou non (passereaux), est généralement construit à même le sol ou près de celui-ci.

Parmi les habitats recherchés par ces taxons, on retrouve les plaines agricoles (cultures, pâtures, prairies de fauches, jachères, vignes...) ou encore des milieux peu exploités (dunes, steppes, prairies, friches, pelouses, bords de chemins, talus, etc.).

Onze espèces fréquentant le site en période de reproduction appartiennent au cortège des milieux ouverts. Le tableau suivant récapitule l'ensemble de ces taxons. En orange figurent les espèces patrimoniales (7), décrites à la suite. Enfin, les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (4) sont listées en gras.

Tableau 48 : Espèces observées sur l'aire d'étude immédiate en période de nidification et appartenant au cortège des milieux arborés

Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Perdrix grise	<i>Perdrix perdrix</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		

 Espèces patrimoniales.

En gras : Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

 Busard cendré - *Circus pygargus*

Ce rapace svelte aux mœurs diurnes fréquente les milieux ouverts, à végétation peu élevée. Son régime alimentaire, très varié, comprend principalement des micromammifères, mais aussi (plus rarement) des insectes, amphibiens, reptiles et passereaux. Migrateur strict, le Busard cendré séjourne en Europe d'avril à septembre, et hiverne en Afrique. Il peut venir chasser à une dizaine de kilomètres de son nid. L'espèce niche au sol, dans un nid rudimentaire aménagé de branchages et d'herbes trouvées à proximité (souvent des tiges de blé et/ou orge). Les nichées sont menacées par les moissons, qui interviennent souvent avant l'envol des jeunes.

Espèce protégée au niveau national, inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », elle est listée comme « quasi-menacée » sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. La population nicheuse européenne est stable avec environ 9 800 et 15 000 couples (Russie exclue). En France, elle est estimée entre 5 600 et 9 000 couples, et constitue une des populations les plus importantes d'Europe (avec l'Espagne). Le Poitou-Charentes est la région comportant le plus de couples au niveau national, avec 570 à 740 couples concentrés dans les plaines céréalières, soit 15 % de la population française.

- *Le Busard cendré niche de façon certaine sur l'AEI : sa reproduction, confirmée par le GODS, est attestée sur la partie ouest de celle-ci, et plus au sud. Située au cœur du bastion régional du Busard cendré et non loin d'une colonie reproductrice (Tillou/Fontenille), l'aire d'étude immédiate présente un potentiel intéressant pour la nidification et l'alimentation des busards : de vastes plaines agricoles dominées par la*

 Busard des roseaux - *Circus aeruginosus*

Le Busard des roseaux est le plus grand busard de France et d'Europe. Comme son nom l'indique, ses préférences écologiques se tournent vers des habitats plus humides que ses cousins (marais, prairies humides, estuaires, etc.). Cependant, la disparition de ces milieux au profit des parcelles agricoles l'oblige à s'adapter à ces dernières, et il n'est aujourd'hui pas rare de le voir nicher en plaine céréalière, à l'instar des Busards cendré et Saint-Martin.

Espèce protégée au niveau national, inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », elle est listée comme « quasi-menacée » sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. Entre 2000 et 2012, la population nicheuse nationale est estimée entre 2 900 et 6 500 couples.

- *Un seul oiseau a été vu en chasse sur la partie est de la ZIP, le 27 mars 2020. Bien que plus anecdotique que celle du Busard cendré, sa nidification au sein de l'AEI n'est pas exclue, compte tenu du contexte paysager et trophique local, globalement très propice aux busards.*

 Busard Saint-Martin - *Circus cyaneus*

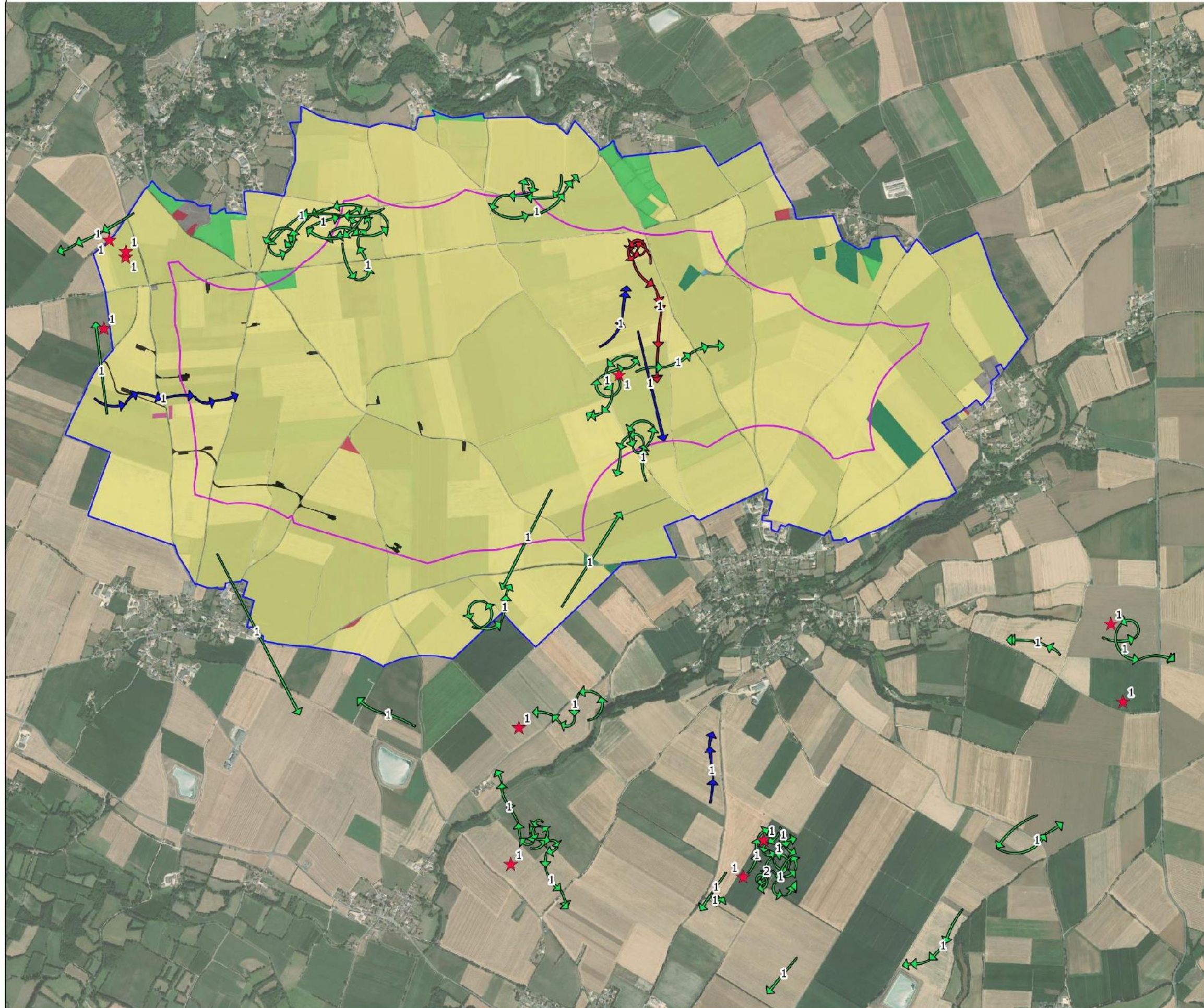
Contrairement au Busard cendré, le Busard Saint-Martin est un migrateur partiel hivernant entre le sud de l'Europe et l'Afrique. Plus forestier que son cousin, il peut nicher dans des coupes et clairières de boisements, mais ne dédaigne pas non plus les milieux cultivés. Sa nidification est plus précoce que le Busard cendré, même s'il est lui aussi exposé au risque de destruction des nichées par les moissons. Il consomme en majorité des micromammifères et petits oiseaux.

Espèce protégée au niveau national, inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », elle est listée comme « quasi-menacée » sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. Les populations nicheuses les plus importantes du pays se situent en Poitou-Charentes et en région Centre. La population nicheuse française a subi un fort déclin avant de voir ses effectifs remonter entre 1980 et 2012.

Le Busard Saint-Martin n'est pas considéré comme menacé en France, en raison de ses effectifs nicheurs qui sont estimés entre 13 000 et 22 000 couples entre 2000 et 2012. Toutefois, les retours récents sur cette espèce en période de nidification indiquent une chute des effectifs assez importante (source LPO 17), au niveau national. En Poitou-Charentes, on dénombre entre 640 et 1 080 couples, soit 10 % de la population nicheuse française.

- *Le Busard Saint-Martin a été vu uniquement en chasse sur l'AEI ou à proximité de celle-ci. Les mœurs de l'espèce étant comparables à celles du Busard cendré, le potentiel d'accueil des aires d'étude pour le Busard Saint-Martin est considéré comme élevé, même si sa nidification n'a pas été prouvée in situ.*

Observation des busards sur l'aire d'étude immédiate et à proximité



- Aire d'étude immédiate - AEI
- Zone d'implantation potentielle - ZIP

Stationnements des busards

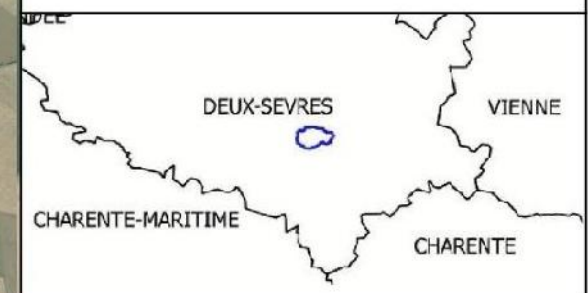
- ★ Busard cendré

Déplacements des busards

- Busard cendré
- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin

Typologie simplifiée des habitats

- Aménagements de parcs éoliens
- Boisements
- Cultures
- Jardins
- Plans d'eau
- Plantations, vergers
- Prairies
- Habitations
- Vignes



Projet éolien des Genêts (79)
Observation des busards sur l'AEI et à proximité

N° CARTE - CCM_BUS	
FORMAT - A3	ECHÉLLE - 1/23 000
COORDS - L93	DATE - 14/09/2020
© WORLD ORIHU, NCA Environnement	



Oedicnème criard - *Burhinus oedicnemus*

Grand limicole terrestre aux mœurs essentiellement crépusculaires et nocturnes, l'Oedicnème criard fréquente des milieux très ouverts, agricoles ou non, présentant une végétation rase et clairsemée, sur sol souvent sec et caillouteux. Les grandes plaines agricoles constituent pour lui une alternative à ses habitats originels (steppiques), qui se raréfient considérablement. Migrateur partiel, il est connu pour former d'importants groupes en automne, bien suivis en Poitou-Charentes par les associations naturalistes compétentes ; la migration printanière, quant à elle, est beaucoup plus diffuse et rapide.

L'Oedicnème criard, inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », est considéré comme vulnérable au niveau international, et la région Poitou-Charentes est reconnue d'importance nationale pour cette espèce. Au cours des dix dernières années, on constate une évolution positive des populations d'Oedicnèmes criards en Deux-Sèvres.

- *Sa nidification est confirmée au sud de la ZIP, au sein de l'AEI (entre Lusseray et Tillou), secteur qui concentre la plupart des observations d'Oedicnèmes réalisées pendant les inventaires. D'une manière générale, l'ensemble des parcelles de l'aire d'étude lui est favorable, dès lors que l'assolement en place est adéquat (sol nu, vignes, ou cultures tardives).*

Caille des blés - *Coturnix coturnix*

La Caille des blés hiverne en Afrique tropicale, du sud du Sahara à l'Equateur. Elle revient en France entre mars et juin, et peut régulièrement changer de zone de nidification. Les couples s'apparient après divers chants et parades. La femelle pond directement au sol. Le mâle ne prend aucune part à l'incubation. Les jeunes Cailles sont prêtes à partir en migration à l'âge de deux mois. Les couples peuvent être monogames, bigames ou polygames, et déposer des pontes jusqu'en août pour pallier des échecs. Les nicheurs s'installent préférentiellement dans les prairies, les friches, les champs de céréales ou de luzerne, en ayant une nette prédilection pour les zones sèches ou bien drainées.

La population nicheuse de France est difficile à estimer, l'espèce étant discrète et sujette à de fortes variations de populations d'une année sur l'autre. Ces dernières semblent toutefois stables entre 2000 et 2012. Les plus gros effectifs se situent dans les plaines céréalières, notamment en Poitou-Charentes. L'espèce est néanmoins menacée par les moissons et fauches précoces, les pesticides, la disparition d'habitats de reproduction favorables ainsi que l'hybridation avec la Caille du Japon, introduite pour la chasse. Bien que chassable, la Caille des blés est listée comme « quasi-menacée » sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

- *Plusieurs individus ont été contactés en période de nidification sur des assolements adéquats, sur la partie est de la ZIP, entre Tillou et Puyberland, tandis qu'un autre oiseau a été noté entre Lusseray et Tillou (« les Vacheries » / « les Terrières »). L'espèce est susceptible de nicher sur l'ensemble des milieux cultivés de l'aire d'étude.*

Alouette des champs - *Alauda arvensis*

L'Alouette des champs est partiellement migratrice en Europe, hivernant jusque sur le pourtour méditerranéen et en Afrique du Nord. En Poitou-Charentes, les populations sont majoritairement sédentaires, mais renforcées en hiver par la venue d'oiseaux nordiques.

Assez tolérante, cette alouette (la plus commune et familière de France) niche dans une grande variété d'habitats ouverts : plaines agricoles, landes, marais, prairies, etc. Omnivore, elle se nourrit à la fois d'insectes, de mollusques, de vers, de graines et de fruits. La femelle réalise deux pontes par an entre mi-mars et mi-août ; le nid est construit à même le sol, caché dans la végétation herbacée.

Bien que commune et répandue dans toute la France, l'Alouette des champs accuse un déclin prononcé de ses populations depuis les années 1970. L'intensification de l'agriculture et l'usage des pesticides sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce en période de nidification. En Poitou-Charentes, les effectifs des couples nicheurs sont estimés à 200 000 au maximum. Également chassable, l'Alouette des champs est listée comme « vulnérable » sur Liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

- *L'Alouette des champs a été contactée sur la totalité des IPA du site d'étude. L'espèce est donc largement représentée sur place, et sa nidification y est jugée probable sur l'ensemble des parcelles cultivées de l'AEI.*

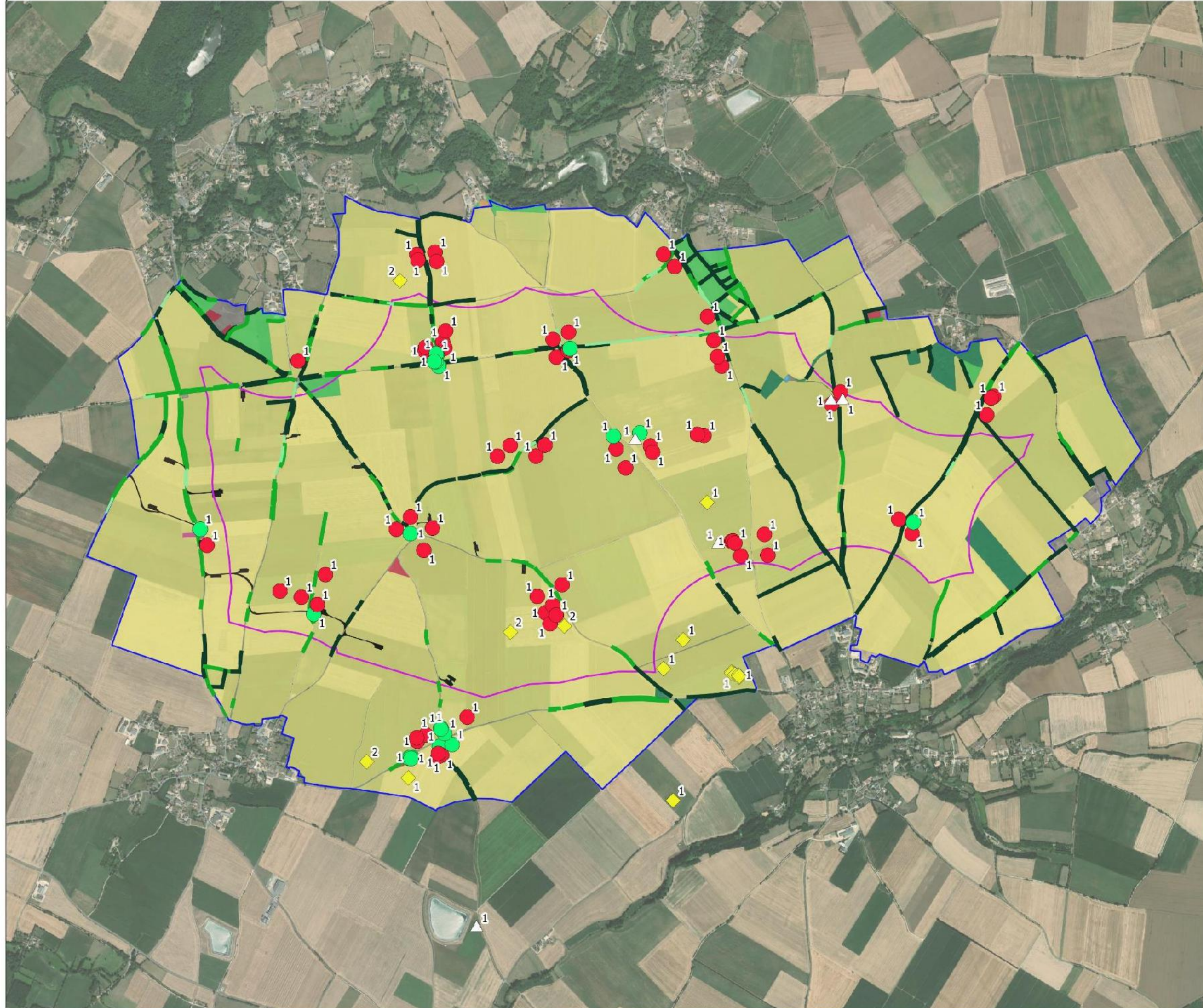
Bruant proyer - *Emberiza calandra*

A l'image de l'Alouette des champs avec laquelle il est souvent associé, le Bruant proyer est un passereau typique des milieux ouverts, cultivés ou non. Il se nourrit d'insectes, de graines et de végétaux divers (feuilles, bourgeons). Il se reproduit dans une grande partie de la France, principalement en-dessous de 500 mètres d'altitude. Précoces, les mâles commencent à défendre un territoire à partir de février. L'espèce niche au sol (petite cuvette) ; la saison de reproduction peut s'étaler jusqu'à fin juin. L'intensification de l'agriculture et l'usage des pesticides sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce en période de nidification.

Le Bruant proyer est protégé au niveau national. Il a subi un fort déclin depuis les années 1990. Aujourd'hui, la population française est définie comme stable (200 000 - 400 000 couples entre 2009 et 2012). En revanche, en Poitou-Charentes, l'espèce est listée comme « vulnérable » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.

- *Moins abondant que l'Alouette des champs, le Bruant proyer semble occuper de préférence une large moitié ouest de la ZIP, entre Lusseray et Puyberland, zone qui concentre la majorité des contacts au cours de la période de nidification. Ce bruant fréquente aussi bien les parcelles cultivées que les jachères, qui constituent pour lui comme pour d'autres espèces de milieux ouverts, une importante réserve de nourriture (insectes, graines).*

Observation de l'avifaune patrimoniale - Cortège des milieux ouverts





- Aire d'étude immédiate - AEI
- Zone d'implantation potentielle - ZIP

Stationnements des espèces patrimoniales

- Alouette des champs
- Bruant proyer
- △ Caille des blés
- ◆ Oedicnème criard

Typologie simplifiée des habitats

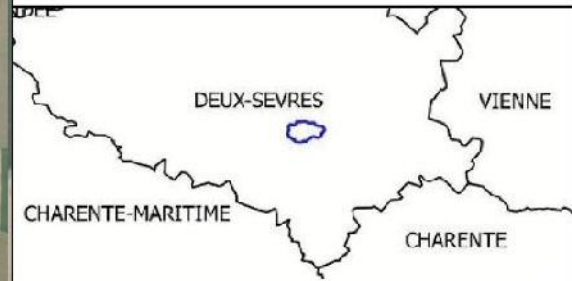
- Aménagements de parcs éoliens
- Boisements
- Cultures
- Jardins
- Plans d'eau
- Plantations, vergers
- Prairies
- Habitations
- Vignes

Typologie des haies

- Haies multi-strates
- Haies arbustives
- Haies relictuelles arborées
- Haies rectangulaires basses
- Haies relictuelles
- Haies rectangulaires basses avec arbres

0 500 1000 m





**Projet éolien des Genêts (79)
Cortège des milieux ouverts**

N° CARTE	CCM_M_L_OUV
FORMAT	A3 ECHELLE - 1/21 000
COORDS	193 DATE - 14/06/2020
© WCRD ORTFC, NCA Environnement	



VII. 4. e. Synthèse de l'enjeu « espèce » en période de nidification

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 3. a. i - *Etablissement de la patrimonialité*, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon. L'effectif maximum d'individus observés au cours d'une prospection et l'enjeu propre à chaque espèce sont reportés dans le tableau en page suivante.

Espèces observées sur l'AEI (69 espèces) :

Pour rappel, sur les 69 espèces observées pendant les inventaires sur les aires d'étude en période de nidification, **31 sont patrimoniales**. Elles représentent un enjeu « espèce » pour cette période biologique, allant de « très faible » à « très fort ».

➤ Un enjeu « espèce » très fort (classe de patrimonialité 1) a été attribué à 3 taxons :

Le **Circaète Jean-le-Blanc** est inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », est « déterminant ZNIEFF » (Deux-Sèvres) en tant que nicheur, et est également « en danger » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.

La **Bondrée apivore** et le **Busard des roseaux** sont tous deux « vulnérables » sur la liste rouge, inscrits à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », est « déterminants ZNIEFF » (Deux-Sèvres) en tant que nicheurs.

➤ Un enjeu « espèce » fort (classe de patrimonialité 2) a été attribué à 5 taxons :

La **Pie-grièche écorcheur**, l'**Oedicnème criard**, le **Busard cendré** et le **Busard Saint-Martin** figurent à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », sont « déterminants ZNIEFF » (Deux-Sèvres) en tant que nicheurs, et sont tous les quatre considérés comme « quasi-menacés » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.

Enfin, la **Mouette rieuse** est protégée au niveau national, « déterminante ZNIEFF » (Deux-Sèvres) en tant que nicheuse, et « vulnérable » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.

➤ Un enjeu « espèce » modéré (classe de patrimonialité 3) a été défini pour 2 taxons :

Le **Milan noir** est inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ; cependant, son statut régional de conservation n'est pas jugé préoccupant à l'heure actuelle (« Préoccupation mineure »).

Le **Faucon hobereau**, quant à lui, est « déterminant ZNIEFF » (Deux-Sèvres) en tant que nicheur, et considéré comme « quasi-menacé » d'après la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.

➤ Un enjeu « espèce » faible (classe de patrimonialité 4) a été défini pour 8 taxons :

Six d'entre eux sont « vulnérables » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs : le **Goéland argenté**, la **Tourterelle des bois**, la **Caille des blés**, l'**Alouette des champs**, le **Bruant proyer** et l'**Effraie des clochers**. Trois sont protégés au niveau national (le Goéland argenté, le Bruant proyer et l'Effraie des clochers).

Enfin, le **Tadorne de Belon** et le **Héron cendré** sont « déterminants ZNIEFF » (Deux-Sèvres) en tant que nicheurs, protégés au niveau national, et de « préoccupation mineure » d'après la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.

➤ Les 13 taxons restants cotent un enjeu « espèce » très faible (classe de patrimonialité 5) :

Le **Martinet noir**, le **Faucon crécerelle**, le **Chardonneret élégant**, le **Choucas des tours**, la **Fauvette grisette**, le **Grosbec casse-noyaux**, les **Hirondelles rustique et de fenêtre**, la **Linotte mélodieuse**, le **Moineau domestique**, le

Verdier d'Europe et la **Chevêche d'Athéna** sont « quasi-menacés » sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, et protégés au niveau national.

La **Grive draine**, quant à elle, possède le même statut sur la liste rouge, mais n'est pas protégée.

Toutes les autres espèces observées *in situ* ne présentent pas de caractère de patrimonialité ; aucun enjeu « espèce » ne leur a donc été attribué.

Espèces issues de la bibliographie mentionnées sur l'AEE (26 espèces) :

Suite aux **recherches bibliographiques** effectuées à l'échelle de l'AEE, **26 espèces patrimoniales** supplémentaires pouvant fréquenter l'AEI en migration présentent un enjeu « espèce » allant de faible à très fort.

➤ Enjeu espèce très fort :

Le **Bouvreuil pivoine** et la **Hibou des marais** sont inscrits à l'annexe I de la DO et respectivement « en danger » et « en danger critique » sur la liste rouge des oiseaux de passage en France. Ils sont également tous deux déterminants ZNIEFF en tant qu'espèce nicheuse. Ces deux espèces peuvent nicher ou s'alimenter sur l'AEI.

➤ Enjeu espèce fort :

La **Cigogne blanche** et l'**Alouette lulu**, inscrites à l'annexe I de la DO, « quasi menacées » en période de nidification, sont déterminante ZNIEFF sur leur site de nidification et peuvent venir s'alimenter ou nicher sur l'AEI. L'**Autour des palombes**, le **Moineau friquet**, le **Pouillot fitis** et le **Petit-duc scops**, présentent un statut nicheur classé de « en danger critique » à « vulnérable » sur la LRR et sont déterminants ZNIEFF. Le **Pigeon colombin** n'est pas protégé mais il est classé « en danger » sur la LRR des oiseaux nicheurs et il est déterminant ZNIEFF en nidification. Ces espèces sont susceptibles de fréquenter l'AEI, principalement en alimentation. Enfin, le **Courlis cendré** est « déterminant ZNIEFF » et « en danger » en tant que nicheur en raison de ses exigences écologiques et de la raréfaction de ses habitats de prédilection (prairies humides).

➤ Enjeu espèce modéré :

L'**Aigle botté**, l'**Aigrette garzette**, l'**Elanion blanc**, la **Grande Aigrette**, la **Cigogne noire**, et la **Gorgebleue à miroir** peuvent fréquenter l'AEI en période de nidification. Ils sont inscrits sur l'Annexe I de la DO mais n'ont pas de statut défavorable en période de nidification. Le **Gobemouche gris** est classé « quasi-menacé » sur la LRR et déterminant ZNIEFF. Le **Vanneau huppé**, bien qu'il ne soit pas protégé, présente un enjeu du fait de sa déterminance ZNIEFF et de son statut « vulnérable » sur la LRR des oiseaux nicheurs.

➤ Enjeu « espèce » faible :

Trois espèces sont concernées : le **Roitelet huppé** présentant un statut « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs ; le **Héron garde-bœufs** et l'**Hirondelle de rivage**, déterminantes ZNIEFF mais au statut LRR favorable. Ces espèces peuvent venir s'alimenter ponctuellement sur l'AEI.

➤ Enjeu « espèce » très faible :

Le **Bruant jaune**, la **Cisticole des joncs**, la **Fauvette des jardins**, le **Serin cini**, le **Tarier pâtre** et le **Pic épeichette** sont susceptibles de nicher sur l'AEI et ses alentours. Ces espèces sont classées « quasi-menacées » sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs.

Sur l'aire d'étude immédiate :

- 69 espèces ont été contactées en période de nidification ;
- 8 sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (11,6 % du total) ;
- 51 sont protégées au niveau national (73,9 %) ;
- 12 sont « déterminantes ZNIEFF » en tant que nicheuses (17,4 %) ;
- 28 ont un statut de conservation jugé défavorable, d'après la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (18 NT, 9 VU, 1 EN), soit 40,6 % du total.

Un enjeu « espèce » très faible à très fort a été défini pour chacune des 31 espèces patrimoniales (44,9 % du total) :

- 3 taxons représentent un enjeu très fort ;
- 5 taxons représentent un enjeu fort ;
- 2 taxons représentent un enjeu modéré ;
- 8 taxons représentent un enjeu faible ;
- enfin, 13 taxons représentent un enjeu très faible.

Suite aux recherches bibliographiques effectuées sur l'ensemble de l'AEE, 26 espèces nicheuses patrimoniales supplémentaires présentent un enjeu « espèce » :

- 2 présentent un enjeu espèce « très fort ».
- 7 présentent un enjeu espèce « fort ».
- 8 présentent un enjeu espèce « modéré ».
- 3 présentent un enjeu espèce « faible ».
- 6 présentent un enjeu espèce « très faible ».

Tableau 49 : Enjeux « espèce » attribués aux espèces patrimoniales observées en période de nidification sur l'aire d'étude immédiate et ses abords

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste rouge Poitou-Charentes - nicheur	Znieff - Deux-Sèvres (79)	Effectif maximum retenu	Enjeu « espèce »
Accipitriformes	Bondrée apivore	DO/PN	VU	Si nicheur	1	Très fort
	Busard cendré	DO/PN	NT	Si nicheur	7	Fort
	Busard des roseaux	DO/PN	VU	Si nicheur	1	Très fort
	Busard Saint-Martin	DO/PN	NT	Si nicheur	2	Fort
	Circaète-Jean-le-Blanc	DO/PN	EN	Si nicheur	1	Très fort
	Milan noir	DO/PN	LC	-	4	Modéré
Apodiformes	Martinet noir	PN	NT	-	7	Très faible
Ansériformes	Tadorne de Belon	PN	LC	Si nicheur	2	Faible
Charadriiformes	Goéland argenté	PN	VU	-	1	Faible
	Mouette rieuse	PN	VU	Si nicheur	3	Fort
	Oedicnème criard	DO/PN	NT	Si nicheur	4	Fort
Colombiformes	Tourterelle des bois	-	VU	-	10	Faible
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NT	-	7	Très faible
	Faucon hobereau	PN	NT	Si nicheur	1	Modéré
Galliformes	Caille des blés	-	VU	-	3	Faible
Passériformes	Alouette des champs	-	VU	-	39	Faible
	Bruant proyer	PN	VU	-	10	Faible
	Chardonneret élégant	PN	NT	-	3	Très faible
	Choucas des tours	PN	NT	-	284	Très faible
	Fauvette grisette	PN	NT	-	12	Très faible
	Grive draine	-	NT	-	1	Très faible
	Grosbec casse-noyaux	PN	NT	-	1	Très faible
	Hirondelle de fenêtre	PN	NT	-	18	Très faible
	Hirondelle rustique	PN	NT	-	33	Très faible
	Linotte mélodieuse	PN	NT	-	28	Très faible
	Moineau domestique	PN	NT	-	45	Très faible
	Pie-grièche écorcheur	DO/PN	NT	Si nicheur	6	Fort
	Verdier d'Europe	PN	NT	-	18	Très faible
	Péléciformes	Héron cendré	PN	LC	Si nicheur	7
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	NT	-	9	Très faible
	Effraie des clochers	PN	VU	-	4	Faible

Légende :

 Statut réglementaire : **PN** = Espèces protégées au niveau national ; **DO** = Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (annexe I).

 Catégories de la Liste rouge régionale des espèces menacées (nicheur) « - » = Donnée absente ; **NA** = Non applicable ; **DD** = Données insuffisantes ; **LC** = Préoccupation mineure ; **NT** = Quasi-menacée ; **VU** = Vulnérable ; **EN** = En danger ; **CR** = En danger critique d'extinction.

 Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres (79) : **N** = nicheuse ; **H** = Déterminant sur site de halte migratoire ; **H > x** = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; **R** = Rassemblements postnuptiaux.

Tableau 50 : Enjeu « espèce » attribué en période de nidification (données bibliographiques)

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF - Deux-Sèvres	Enjeux "espèce"
Accipitriformes	Aigle botté	DO / PN	DD	Si nicheur	Modéré
	Autour des palombes	PN	VU	Si nicheur	Fort
	Elanion blanc	DO / PN	-	Si nicheur	Modéré
Charadriiformes	Vanneau huppé	-	VU	Si nicheur	Modéré
	Courlis cendré	-	EN	Si nicheur	Fort
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
	Cigogne noire	DO / PN	DD	Si nicheur	Modéré
Colombiformes	Pigeon colombin	-	EN	Si nicheur	Fort
	Alouette lulu	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
Passériformes	Bouvreuil pivoine	PN	EN	Si nicheur	Très fort
	Bruant jaune	PN	NT	-	Très faible
	Cisticole des joncs	PN	NT	-	Très faible
	Fauvette des jardins	PN	NT	-	Très faible
	Gobemouche gris	PN	NT	Si nicheur	Modéré
	Gorgebleue à miroir	DO / PN	LC	Si nicheur	Modéré
	Hirondelle de rivage	PN	LC	Si nicheur	Faible
	Moineau friquet	PN	EN	Si nicheur	Fort
	Pouillot fitis	PN	CR	Si nicheur	Fort
	Roitelet huppé	PN	VU	-	Faible
	Serin cini	PN	NT	-	Très faible
	Tarier pâtre	PN	NT	-	Très faible
	Péléciformes	Aigrette garzette	DO / PN	LC	Si nicheur
Grande Aigrette		DO / PN	NA	Si nicheur	Modéré
Héron garde-bœufs		PN	LC	Si nicheur	Faible
Piciformes	Pic épeichette	PN	NT	-	Très faible
Strigiformes	Hibou des marais	DO / PN	CR	Si nicheur	Très fort
	Petit-duc scops	PN	VU	Si nicheur	Fort

Légende :

 Statut réglementaire : **PN** = Espèces protégées au niveau national ; **DO** = Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (annexe I).

 Catégories de la Liste rouge régionale des espèces menacées (nicheur) « - » = Donnée absente ; **NA** = Non applicable ; **DD** = Données insuffisantes ; **LC** = Préoccupation mineure ; **NT** = Quasi-menacée ; **VU** = Vulnérable ; **EN** = En danger ; **CR** = En danger critique d'extinction. Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres (79) : **N** = nicheuse ; **H** = Déterminant sur site de halte migratoire ; **H > x** = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; **R** = Rassemblements postnuptiaux.

VII. 5. Synthèse des enjeux ornithologiques

VII. 5. a. Enjeux « espèces »

Parmi les espèces observées sur l'AEI au cours des différentes périodes de prospections et celles connues au sein de l'aire d'étude éloignée (issues des recueils bibliographiques), un total de **94 espèces patrimoniales** est retenu (49 espèces observées in situ et 45 issues de la bibliographie). Elles sont toutes susceptibles de fréquenter l'AEI à une période donnée.

Pour rappel :

En période d'hivernage, 44 espèces ont été observées dont **4** sont patrimoniales sur l'aire d'étude immédiate. **Onze espèces** patrimoniales supplémentaires sont mentionnées sur l'AEE dans la bibliographie pour cette période.

En période de migration, 76 espèces ont été observées dont **16** sont patrimoniales sur l'aire d'étude immédiate. **Trente-cinq** espèces patrimoniales supplémentaires sont mentionnées sur l'AEE dans la bibliographie pour cette période.

En période de nidification, 69 espèces ont été observées dont **31** sont patrimoniales sur l'aire d'étude immédiate. **Vingt-six** espèces patrimoniales supplémentaires sont mentionnées sur l'AEE dans la bibliographie pour cette période.

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 4. a. i - *Etablissement de la patrimonialité*, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon patrimonial, suivant la période d'observation (cf. parties précédentes). Les tableaux ci-dessous synthétise les espèces retenues et l'enjeu associé.

On rappelle ici que l'enjeu « espèce » ne considère pas la fonctionnalité de la zone d'étude pour celle-ci. Cet enjeu « habitat d'espèces » est détaillé dans la partie suivante.

Tableau 51 : Synthèse des enjeux ornithologiques pour les espèces observées sur le site

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine			LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Enjeu "espèce"			Enjeu fonctionnel (Enjeu « habitat d'espèces ») <i>Cf. partie suivante</i>		
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Migration	Hivernage
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	-	LC	VU	N	Très fort	Modéré	-	Faible	Très faible	-
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	-	NA	NT	N	Fort	Modéré	-	Modéré	Faible	-
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NT	NA	NA	VU	N, H et D > 10 ind.	Très fort	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Très faible
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N, H et D	Fort	Modéré	Modéré	Modéré	Faible	Très faible
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N	Très fort	Modéré	-	Faible	Très faible	-
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC		Modéré	Modéré	-	Faible	Très faible	-
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU	VU	NA	-		-	Modéré	Très fort	-	Très faible	Très faible
Ansériformes	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	PN	LC	LC	-	LC	N et H > 60 ind.	Faible	-	-	Très faible	-	-
Apodiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	NT	-	DD	NT		Très faible	-	-	Très faible	-	-
Charadriiformes	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	PN	NT	NA	-	VU		Faible	-	-	Très faible	-	-
	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PN	NT	LC	NA	VU	N et H > 300 ind.	Fort	-	-	Faible	-	-
	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	R et N	Fort	Modéré	-	Modéré	Modéré	-
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	LC	-	-	H > 35 ind.	-	Modéré	Modéré	-	Modéré	Faible
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NT	LC	NA	VU	N et H > 260 ind.	Modéré	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Très faible
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N	Fort	Modéré	Modéré	Très faible	Très faible	Très faible
Columbiformes	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	-	NA	VU		Faible	-	-	Modéré	-	-
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NT	NA	NA	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	-	DD	NA	-		-	Modéré	Modéré	-	Faible	Très faible
	Faucon hobereau	<i>Falco subuteo</i>	PN	LC	-	NA	NT	N	Modéré	-	-	Faible	-	-

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine			LRR - nicheur	Espèce déterminante ZNIEFF - Vienne (86)	Enjeu "espèce"			Enjeu fonctionnel (Enjeu « habitat d'espèces ») Cf. partie suivante		
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Migration	Hivernage
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N	-	Modéré	Modéré	-	Faible	Très faible
Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	LC	-	NA	VU		Faible	-	-	Faible	-	-
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	NT	LC	NA	VU		Faible	-	-	Faible	-	-
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	LC	NA	-	NT	N	Fort	Modéré	Modéré	Fort	Très faible	Modéré
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PN	VU	NA	-	EN	N	Très fort	-	-	Fort	-	-
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	PN	LC	-	-	VU		Faible	-	-	Faible	-	-
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	NA	-	NT		Très faible	-	-	Très faible	-	-
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN	VU	-	-	NT		Très faible	-	-	Faible	-	-
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN	LC	-	DD	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	NT	-	DD	NT		Modéré	-	-	Modéré	-	-
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N	Modéré	Modéré	-	Faible	Modéré	-
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	LC	NA	NA	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	LC	NA	-	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	NT	-	DD	NT		Très faible	-	-	Très faible	-	-
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	PN	LC	-	DD	NT	N	Faible	-	-	Très faible	-	-
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	-	DD	NT		Très faible	-	-	Très faible	-	-
	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	-	NA	NT		Très faible	-	-	Très faible	-	-
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NT	NA	NA	NT	N	Fort	Modéré	-	Très fort	Modéré	-
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	NT	-	DD	CR	N	Fort	-	-	Fort	-	-
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	VU	-	NA	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	PN	NT	NA	NA	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	PN	VU	NA	NA	NT		Très faible	-	-	Modéré	-	-
Pélécaniformes	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	NA	NA	LC	N	Faible	-	-	Très faible	-	-
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	PN	LC	NA	-	LC	N	Faible	-	-	Très faible	-	-
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	LC	-	-	NT		Très faible	-	-	Très faible	-	-
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	LC	-	-	VU		Faible	-	-	Très faible	-	-

Légende :
 Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).
 Catégories de la Liste rouge des espèces menacées : NA : Non applicable ; NE : Non évaluée ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction.
 Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes : H : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; R : Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements postnuptiaux ; D : Dortoirs utilisés chaque année ; N : Déterminant si nicheur.

Tableau 52 : Synthèse des enjeux ornithologiques pour les espèces issues de la bibliographie

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine			LRR - Nicheurs	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Enjeu "espèce"			Enjeu fonctionnel « habitat d'espèces » (cf. partie suivante)		
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Migration	Hivernage
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	DO / PN	NT	NA	-	DD	N	Modéré	Modéré	-	Très faible	Très faible	-
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	PN	LC	NA	NA	VU	N	Fort	-	-	Très faible	-	-
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO / PN	VU	NA	LC	-	H	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	VU	-	NA	NA	N	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Très faible	Très faible
Ansériformes	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	-	VU	-	NT	CR	N et H	-	Faible	-	-	Très faible	-
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N	-	Modéré	-	-	Faible	-
Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	DO / PN	LC	LC	NA	VU	N et H > 20 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	-	VU	NT	VU	CR	N et H > 25 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	DO	NA	LC	NA	-	H > 10 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	DO / PN	LC	NA	LC	VU	N et H > 60 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	DO / PN	-	-	LC	-	-	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	DO	NA	NA	NT	-	H	-	Fort	-	-	Très faible	-
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	-	VU	LC	NA	EN	N et H > 20 ind.	Fort	-	-	Très faible	-	-
	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	-	-	NA	VU	-	H > 50 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO / PN	LC	-	-	NT	N et H > 50 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	DO / PN	VU	-	NA	-	H > 5 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	DO / PN	EN	-	DD	CR	N et H > 5 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaelus melanocephalus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	-	N et H > 5 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	DO / PN	NA	LC	NA	-	H > 5 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	DO / PN	RE	-	NT	-	H	-	Fort	-	-	Très faible	-
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	DO / PN	NA	LC	NA	VU	N	-	Modéré	-	-	Très faible	-	
Ciconiformes	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	EN	NA	VU	-	N et H	Modéré	Très fort	Modéré	Très faible	Très faible	Très faible
Columbiformes	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	LC	NA	NA	EN	N	Fort	-	-	Fort	-	-
Coraciformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO / PN	VU	NA	-	NT	-	-	Modéré	-	-	Très faible	-
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	CR	NT	NA	-	H > 70 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	DO / PN	VU	NA	NA	DD	N et H	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	DO / PN	EN	-	NA	CR	N	-	Modéré	-	-	Très faible	-
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	EN	NA	-	EN	N et R	-	Modéré	-	-	Très faible	-
Passériformes	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	DO / PN	EN	-	-	CR	N	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN	-	EN	EN	N	-	Très fort	-	-	Faible	-
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO / PN	EN	-	-	VU	N	-	Modéré	-	-	Très faible	-

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine			LRR - Nicheurs	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Enjeu "espèce"			Enjeu fonctionnel « habitat d'espèces » (cf. partie suivante)		
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Migration	Hivernage
	Moineau friquet	<i>Poecile montanus</i>	PN	EN	-	-	EN	N	Fort	-	-	Très faible	-	-
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	PN	NT	NA	NA	VU	-	Faible	-	-	Faible	-	-
Péléciformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	LC	NA	-	LC	N	Modéré	Modéré	Modéré	Très faible	Faible	Très faible
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	DO / PN	NT	NA	-	VU	N et H > 5 ind.	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	DO / PN	EN	-	NA	CR	N	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	NT	LC	-	NA	N et H > 5 ind.	Modéré	Modéré	Modéré	Très faible	Modéré	Très faible
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO / PN	LC	-	-	VU	H et N	-	Modéré	-	-	Très faible	-
	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	DO / PN	NT	VU	NA	EN	N et H	-	Modéré	-	-	Très faible	-
Piciformes	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	VU	-	-	NT	-	Très faible	-	-	Modéré	-	-
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	LC	-	-	NT	N	-	-	Modéré	-	-	Très faible
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO / PN	LC	-	-	VU	N	-	-	Modéré	-	-	Très faible
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	DO / PN	VU	NA	-	CR	N et H > 2 ind.	Très fort	-	Modéré	Très faible	-	Très faible
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Fort	-	-	Fort	-	-

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I).

Catégories de la Liste rouge des espèces menacées : NA : Non applicable ; NE : Non évaluée ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique d'extinction.

Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes : H : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; R : Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements postnuptiaux ; D : Dortoirs utilisés chaque année ; N : Déterminant si nicheur.

VII. 5. b. Enjeux « habitats d'espèces »

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 3. a. ii - *Etablissement de l'enjeu « habitat d'espèces »*, un enjeu relatif à la fonctionnalité des habitats pour l'avifaune patrimoniale a été défini à l'échelle de l'AEI immédiate.

Pour rappel, cet enjeu est issu du croisement de la classe de patrimonialité avec l'utilisation de l'habitat par les espèces patrimoniales. L'enjeu global, retenu pour une période-clé (hivernage, migration, nidification), considère la valeur la plus forte obtenue pour une ou plusieurs espèces patrimoniales.

VII. 5. b. i. Enjeu « habitat d'espèces » en période hivernale

Espèces observées :

4 espèces observées représentent un enjeu durant cette période.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

Un enjeu « habitat d'espèces » très faible est attribué aux **zones ouvertes** (dominées par les cultures), utilisées comme site d'alimentation pour le **Vanneau huppé**, ainsi que de site de chasse pour les **rapaces**. Ces milieux sont également le support d'alimentation pour l'ensemble des passereaux fréquentant l'aire d'étude immédiate en hivernage.

Les boisements et haies quant à eux sont utilisés comme perchoir pour le **Faucon émerillon**. Espèce hivernante d'enjeu « espèce » modéré, l'enjeu « habitat d'espèces » est donc très faible.

Tableau 53 : Croisement des enjeux - Espèces observées en hivernage sur l'aire d'étude immédiate

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Individu sédentaire ou hivernant isolé			Busard des roseaux Busard Saint-Martin Faucon émerillon		
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat soumis à rotation					Vanneau huppé
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat pérenne					

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = enjeu faible ; Vert clair = enjeu très faible.

En gras : Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Espèces issues de la bibliographie :

12 espèces présentent un enjeu sur le site en période hivernale.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

Un enjeu « habitat d'espèces » très faible est attribué aux **zones ouvertes** (dominées par les cultures), utilisées comme site d'alimentation pour les **échassiers**, ainsi que de site de chasse pour les **rapaces**.

Les boisements et haies quant à eux sont utilisés comme perchoir pour l'**Elanion blanc** et les **pics**. Ces espèces attribuent un enjeu « habitat d'espèces » très faible à ces habitats.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » faible :

Les rassemblements de **Pluvier doré** et **d'Alouette lulu** en alimentation dans les **cultures** attribuent un enjeu « faible » à ces milieux. Pour l'**Alouette lulu**, la présence d'une **lisière de haie ou de boisement** est déterminante en hivernage. Les haies multistrates et arbustives ainsi que les boisements où l'espèce peut se réfugier obtiennent ainsi un enjeu modéré.

Tableau 54 : Croisement des enjeux - Espèces hivernantes issues de la bibliographie

		Classes de patrimonialité									
		1		2		3		4		5	
Fréquentation de l'AEI		Rég.	Ponc.	Rég.	Ponc.	Régulière	Ponctuelle	Rég.	Ponc.	Rég.	Ponc.
Utilisation de l'habitat	Individu ou groupe d'individus en survol										
	Individu sédentaire ou hivernant isolé		Milan royal			Grande Aigrette	Elanion blanc Cigogne blanche Cigogne noire Hibou des marais Faucon pèlerin Aigrette garzette Pic mar Pic noir				
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat soumis à rotation					Pluvier doré					
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat pérenne					Alouette lulu					

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = enjeu faible ; Vert clair = enjeu très faible.

En gras : Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

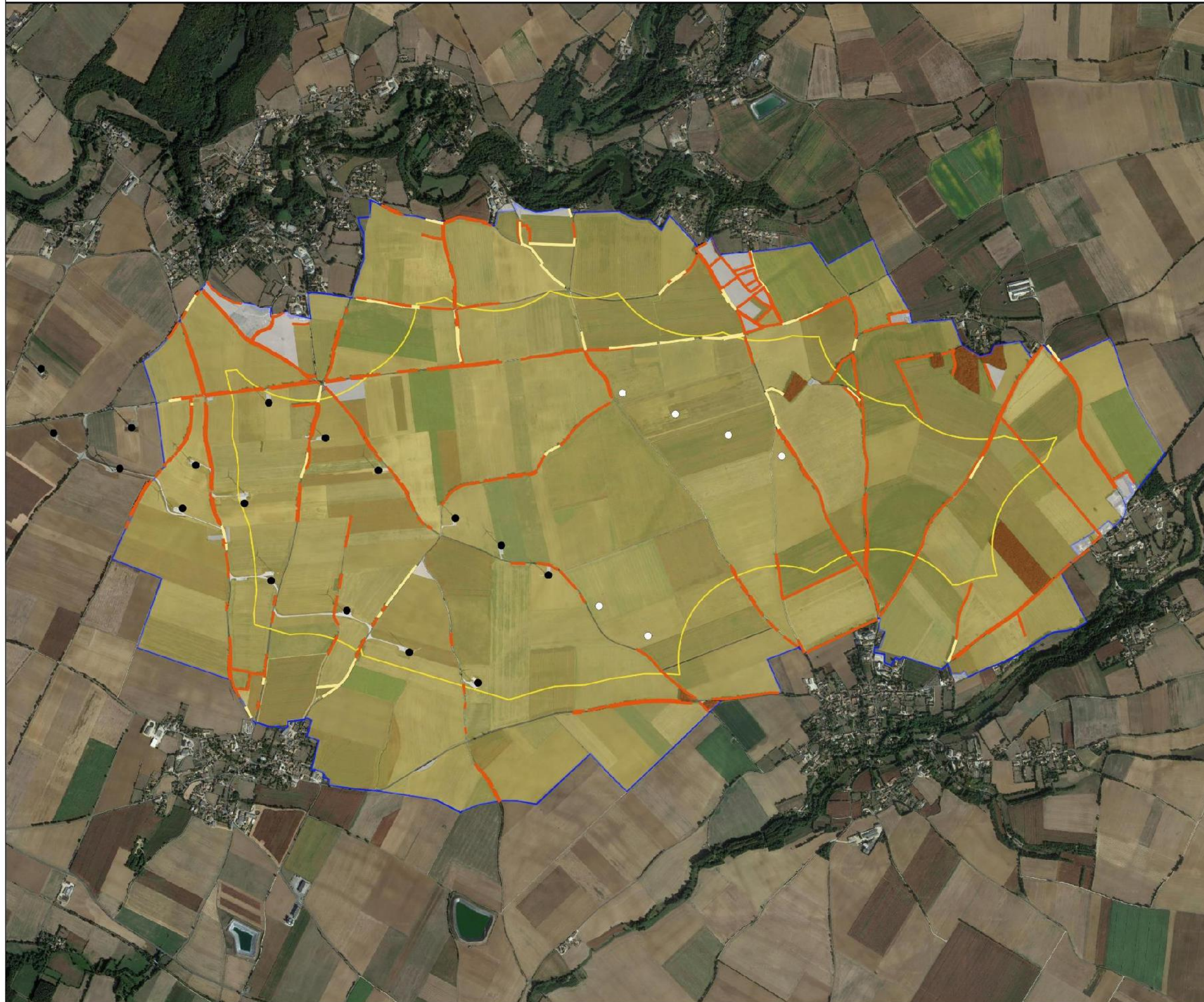
Tableau 55 : Synthèse des enjeux habitats en période hivernale

Habitats	Enjeu associé	Espèce discriminante
Aménagements parc éoliens	Très faible	-
Boisements	Modéré	<i>Alouette lulu</i>
Cultures	Faible	<i>Pluvier doré</i>
Haies arbustives et multi-strates	Modéré	<i>Alouette lulu</i>
Jardin	Très faible	-
Plan d'eau	Très faible	-
Plantation/Verger	Très faible	-
Prairies	Très faible	Vanneau huppé
Urbain	Très faible	-
Vignes	Très faible	-

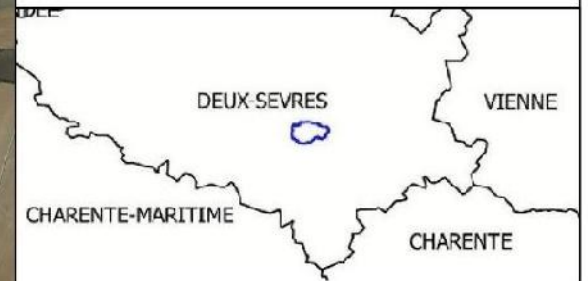
En italique : espèces issues de la bibliographie

La carte suivante synthétise les enjeux pour la période d'hivernage.

Enjeux "habitats d'espèces" de l'avifaune en période d'hivernage sur l'aire d'étude immédiate



- Aire d'étude immédiate - AEI
 - Zone d'implantation potentielle - ZIP
 - Eoliennes en fonctionnement
 - Ferme éolienne des Châteliers (autorisée)
- Enjeux "habitats d'espèces"**
- Très faible
 - Faible
 - Modéré
- Enjeux des haies**
- Très faible
 - Modéré



Projet éolien des Genêts (79)		
Enjeux "habitats d'espèces" en hivernage		
N° CARTE - GENETS_EN_AVI_HIV	ECH. LIE - 1/21 000	
COORDS - L93	DATE - 14/10/2021	
BD ORTHO © - IGN		

VII. 5. b. ii. Enjeu « habitat d'espèces » en période de migration

Espèces observées :

16 espèces observées représentent un enjeu durant cette période.

Excepté le Vanneau huppé, les autres espèces migratrices patrimoniales observées sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

Le **Vanneau huppé**, observé en groupe en période pré-nuptiale posé (90 individus) et en vol (211 individus), est coté en très faible. L'enjeu fonctionnel est donc qualifié de très faible également pour cette espèce, concernant à la fois les groupes en halte et ceux en vol au-dessus de l'AEI.

La même méthode est appliquée pour le **Milan noir**, le **Milan royal**, la **Bondrée apivore**, l'**Alouette lulu**, le **Pipit rousseline** et la **Cigogne blanche (classe de patrimonialité 3)** qui ont été observés en survol. Un enjeu « habitat d'espèces » très faible est attribué pour ces espèces suite au croisement « patrimonialité-habitat » concernant les habitats tels que les friches ou encore les prairies.

Les groupes en halte migratoire ou les individus solitaires en vol pour les espèces présentées précédemment cotent un enjeu « habitat d'espèces » très faible sur les espaces ouverts comme les cultures, les friches et les prairies sur l'AEI.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » faible :

Le **Faucon émerillon**, le **Faucon pèlerin**, le **Busard Saint-Martin**, le **Busard cendré** et le **Busard des roseaux** sont inscrits à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ils possèdent donc un enjeu « espèce » modéré (**classe de patrimonialité 3**). Ces espèces ont été observées en alimentation au niveau des parcelles de **labour** et des **cultures**, un enjeu « habitat d'espèces » faible est ainsi attribué aux grandes plaines agricoles et aux milieux ouverts du site.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » modéré :

Un enjeu « espèce » modéré est attribué au **Pluvier doré (classe de patrimonialité 3)**, par conséquent, le croisement « patrimonialité-habitat » donne un enjeu fonctionnel modéré aux **cultures** au regard du potentiel pour l'espèce sur l'AEI.

L'**Oedicnème criard**, inscrits à l'annexe I de la DO, a été observé ou entendu par petits groupes de 2 individus sur l'AEI. L'espèce peut donc former des rassemblements de quelques individus en période de migration pré-nuptiale sur les **parcelles agricoles labourées** ou à végétation rase sur le site, auxquelles elle attribue un enjeu « modéré ».

La **Gorgebleue à miroir** et la **Pie-grièche écorcheur** ont été observées à plusieurs reprises sur l'AEI, dont des petits groupes de 2 individus en halte dans les **haies**. Ces espèces inscrites à l'annexe I de la DO attribuent un enjeu « habitat d'espèces » modéré aux haies de l'AEI et aux milieux ouverts adjacents où elles peuvent s'alimenter.

Tableau 56 : Croisement des enjeux - Espèces observées en migration

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Survol de la zone d'étude par un individu			Milan noir Milan royal Cigogne blanche Alouette lulu		
	Survol de la zone d'étude par un groupe d'individus			Bondrée apivore Pipit rousseline		
	Halte migratoire (alimentation) d'un individu			Faucon émerillon Faucon pèlerin Busard des roseaux Busard cendré Busard Saint-Martin		
	Halte migratoire (alimentation) d'un groupe d'individus			Pluvier doré Oedicnème criard Gorgebleue à miroir Pie-grièche écorcheur		Vanneau huppé

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = enjeu faible ; Vert clair = enjeu très faible.

En gras : Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Espèces issues de la bibliographie :

35 espèces représentent un enjeu pour cette période, de très faible à faible.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

Un enjeu « habitat d'espèces » très faible est attribué au **Circaète Jean-le-Blanc** et à l'**Aigle botté** suite au croisement « patrimonialité-habitat » concernant les **boisements** qui peuvent servir de halte pour l'espèce.

Les espèces affiliées aux zones humides, présentes uniquement en transit que l'AEI du fait de l'absence de plans d'eau assez conséquent le site, obtiennent un enjeu très faible en période de migration.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » faible :

Le **Bruant ortolan**, d'enjeu « espèce » très fort en migration, est observé de manière ponctuelle sur l'AEI. Par conséquent, le croisement « patrimonialité – fonctionnalité » donne un enjeu « habitat d'espèces » décoté à faible aux **haies arbustives** et aux **prairies** de l'AEI, qui peuvent être utilisées pour la halte migratoire.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » modéré :

La **Grande Aigrette**, espèce de patrimonialité « modérée » peut être observée en groupe en alimentation dans les **milieux ouverts** de l'AEI, notamment dans les **prairies**. Un enjeu modéré est donc attribué à ces habitats.

Tableau 57 : Croisement des enjeux - Espèces migratrices issues de la bibliographie

		Classes de patrimonialité									
		1		2		3		4		5	
Fréquentation de l'AEE		Régulière	Ponctuelle	Régulière	Ponctuelle	Régulière	Ponctuelle	Régulière	Ponctuelle	Régulière	Ponctuelle
Utilisation de l'habitat	Survol de la zone d'étude par un individu		Cigogne noire				Balbuzard pêcheur Martin-pêcheur Râle des genêts Bihoreau gris Blongios nain Héron pourpré				
	Survol de la zone d'étude par un groupe d'individus					Grue cendrée Outarde canepetière	Avocette élégante Barge à queue noire Barge rousse Chevalier gambette Chevalier sylvain Combattant varié Courlis corlieu Echasse blanche Guifette moustac Guifette noire Mouette mélanocéphale Mouette pygmée Sterne pierregarin Marouette ponctuée Spatule blanche		Sarcelle d'été		
	Halte migratoire (alimentation) d'un individu		Bruant ortolan			Engoulevent d'Europe	Circaète Jean-le-Blanc Aigle botté Elanion blanc Pluvier guignard Alouette calandrelle Fauvette pitchou				
	Halte migratoire (alimentation) d'un groupe d'individus					Grande Aigrette	Aigrette garzette				

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = enjeu faible ; Vert clair = enjeu très faible.

En gras : Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Tableau 58 : Synthèse des enjeux habitats en période de migration

Habitats	Enjeu associé	Espèce discriminante
Aménagements parc éoliens	Très faible	-
Boisements	Très faible	Milan noir
Cultures	Modéré	Oedicnème criard
Haies arbustives et multi-strates	Modéré	Pie-grièche écorcheur
Jardin	Très faible	-
Plan d'eau	Très faible	-
Plantation/Verger	Très faible	-
Prairies	Modéré	<i>Grande Aigrette</i>
Urbain	Très faible	-
Vignes	Très faible	-

En italique : espèces issues de la bibliographie

La carte suivante synthétise ces enjeux pour la période de migration.